

Groupe Verts – Pop – Solidarités :

Question d'actualité pour la séance du CG du 1er septembre 2014

A quoi sert la commission du plan de stationnement ?

Nous avons appris dans le journal local du 16 août dernier que quelques 250 places de parc de la plaine du Mail et environs allaient changer de statut et devenir des places payantes.

Nous pensions qu'il était acquis que les places existantes dans les quartiers devaient servir aux habitants et qu'il fallait éviter à tout prix d'encourager les pendulaires à venir en ville en voiture. Pour les cas particuliers, il existe la vignette spéciale « pendulaires dynamiques ».

Cette décision de créer des places payantes et donc accessibles aux pendulaires est-elle conforme à l'esprit du plan de stationnement de notre commune ?

Nous pensions que les places blanches étaient toutes passées en zone bleue ou sur le point de l'être. Voici qu'on nous parle du changement de statut de rien moins que de 250 places ! Alors que le plan de stationnement a été négocié et approuvé par le Conseil général, le Conseil communal a-t-il la compétence de prendre une telle décision ?

Fondamentalement, pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas jugé bon de présenter et d'expliquer ce projet à la commission du plan de stationnement ?

Pour le groupe PVS, Yves Froidevaux, Neuchâtel, le 27.08.2014